



République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260811-2026_41-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

L'an 2026, le 09 Juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2026.

Présents :

M. DUFEU Gérard, Maire

Mme BARBIER Brigitte, M. PITOIS René, Mme MAZURIER Pauline, Mme NOBLET Océane, M. MAUGUIN Pierre, Mme TIDBURY Jane, Mme LEFRANÇOIS Magalie et M. PITOIS Jérôme.

Excusés :

M. BOUESNARD Corentin et M. STRACQUADANIO Jean-Luc

Vote
Unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Commune de
VIEUX-VIEL
Le 09 juillet 2026

A été nommée secrétaire : Mme NOBLET Océane.

2026- 41 Création et mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes - CMJ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et R 2143-2 sur la participation des habitants à la vie locale,

CONSIDERANT le souhait de la commune de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants,

CONSIDERANT que l'objectif de ce Conseil Municipal des Jeunes est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...) mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.



A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal des Jeunes remplira les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à l'échelle de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux Conseil Municipal.

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un CMJ en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal des Jeunes sera animé et encadré par la commission « Conseil Municipal des Jeunes », afin d'offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal des Jeunes réunir 6 à 8 enfants, conseillers élus pour deux ans.

CONSIDERANT que pour être candidat, les jeunes devront faire une demande de déclaration candidature avec autorisation parentale, ainsi qu'une attestation d'assurance et une autorisation de droit à l'image,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal des Jeunes sera présidé par le Maire ou un adjoint ou conseiller délégué, comme prévu à l'article L 2143-2 du Code des Collectivités Territoriales, Un règlement sera constitué afin d'expliquer le cadre du conseil : objectifs, rôle des élus, composition, parité, durée du mandat, déroulement des élections, démission, radiation, déroulement du conseil, commissions, séances plénières.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal des Jeunes correspond à une vision intergénérationnelle moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial et pour les enfants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 Juillet 2026

Le Maire

Gérard DUFEU

